

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 12 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 octobre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 32

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame
Sandrine VILLEMIN, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-
Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI,
Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge
GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Monsieur Thierry BRAYARD,
Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE,
Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA,
Monsieur Vincent PINEL, Conseillers municipaux.

Ont donnée pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif 2020 adopté par délibération du 19 décembre 2019,

Vu le Budget Supplémentaire adopté par délibération du 19 mai 2020,

Vu l'avis de la commission « Finances et Personnel Communal » du 7 octobre 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget 2020 afin d'intégrer certaines dépenses et recettes,

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour et 8 abstentions (Serge GODARD, Isabelle DUJARDIN, Thierry BRAYARD, Laure MARCOCCIA-WARIN, Sandrine LALANNE, Karine BASTIEN-COTARD, Robin ONGHENA, Vincent PINEL)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 de 2020 du budget général de la commune tel que présenté et s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	-81 366,50 €	
012	Charges de personnel, frais assimilés	-330 000,00 €	
014	Atténuations de produits	18 269,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	176 163,91€	
65	Autres charges de gestion courante	16 000, 00 €	
67	Charges exceptionnelles	226 583,00 €	
70	Produits services, domaine et ventes diverses		-10 000,00 €
74	Dotations et participations		26 579,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions		9 070,41 €
TOTAL		25 649,41 €	25 649,41 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 361,00 €	
13	Subventions d'investissement reçues		-650 142,50 €
15	Provisions pour risques et charges		-9 070,41 €
20	Immobilisations incorporelles	-56 580,00 €	
21	Immobilisations corporelles	20 130,00 €	
23	Opération 201501	-900 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	-481 220,40 €	
27	Autres immobilisations financières	300,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées		-887 960,40 €
021	Virement de la section de fonctionnement		176 163,91€
TOTAL		-1 371 009,40 €	-1 371 009,40 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 octobre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Le Maire,

